



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1418 du 27 novembre 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. CEREMA : compte rendu du 13 novembre 2012	3-6
4. CEREMA : compte rendu du 19 novembre 2012	7-8
5. Laboratoires d'hydrobiologie en DREAL : compte rendu du 14 novembre 2012	9
6. Compte rendu du groupe d'échange du 13 novembre 2012	10-11
7. Formation professionnelle : Compte rendu du 17 octobre 2012	12-14
8. VNF : déclaration de la FNEE – CGT à la convention cadres à Poitiers les 15-16 novembre 2012	15-16
9. Demande d'audience FNEE –CGT sur les originaire d'Outre Mer du ministère	17
10. Demande d'audience intersyndicale sur les missions ATESAT et ADS	18
11. Demande d'audience FNEE – CGT sur le corps des TSDD	19
12. Lettre ouverte aux administrateurs du CA du parc des Cévennes	20-21
13. Budget Transport : communiqué UIT	22-23
14. Catégorie C : les revendications de la CGT	24-27
15. Conditions de vie au travail : communiqué CGT	28
16. Abrogation du jour de carence : lettre commune	29
17. Le 25 novembre, lutte contre les violences aux femmes : tract CGT	30-31
18. Logement social : communiqué CGT	32



AGENDA

Lundi 26 novembre :

bureau de l'UGFF

Lundi 26 et mardi 27 novembre :

rencontre nationale des présidents de CLAS du MEDDE

Mardi 27 novembre :

réunion CGT des OPA DGAC

Mardi 27 novembre : groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 28 novembre : secrétariat fédéral

Mercredi 28 novembre :

réunion de travail des présidents des CLAS des DOM du MEDDE

Mercredi 28 novembre :

OS / DRH, groupe de travail personnel d'exploitation

Mercredi 28 novembre :

OS / DRH sur élection SACDD et TSDD

Mercredi 28 novembre :

CGT / DRH réunion technique sur le corps des Attachés

Jeudi 29 novembre :

réunion du collectif fédéral « élections » dans l'EPA VNF

Jeudi 29 novembre : CTM du MEDDE,

Jeudi 29 et vendredi 30 novembre :

réunion fédérale des UF des DIR et DIRM

Vendredi 30 novembre :

réunion UGFF sur la mise en place
de l'aide au maintien à domicile

Samedi 1^{er} décembre :

manifestation nationale des privés d'emplois à Paris

Lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 décembre :

congrès du syndicat CGT de Météo France

Mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 décembre :

congrès national du SYAC CGT

Mardi 4 décembre : réunion plénière du CCAS du MEDDE

Mercredi 5 décembre : OS / SGG

Mercredi 5 décembre : OS / SGG sur SIDSIC

Jeudi 6 décembre : bureau fédéral

Jeudi 6 décembre : comité de suivi du protocole des VN

Jeudi 6 décembre : OS / DRH sur projet de bilan social 2011

Lundi 10 décembre :

élus CAP – OS / DRH sur chargés d'étude documentaires

Lundi 10 décembre :

2^{ème} assises du dialogue social dans la fonction publique

Lundi 10 décembre : bureau de l'UGFF

Lundi 10 décembre : secrétariat de l'UIT

Lundi 10 décembre : OS / DRH sur Cigem Attachés

Mardi 11 décembre : bureau de l'UIT

Mardi 11 décembre : groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 11 décembre :

réunion FNEE, SNPTRI, SNOA, SNPTAS et collectif VN

Mardi 11 décembre : CHSCT du MEDDE

Mercredi 12 décembre : réunion UGFF sur les ANT

Mercredi 12 décembre :

commission de travail « Travail et Handicap » du CHSCT M

Jeudi 13 décembre : Commission Exécutive de l'UGFF

Jeudi 13 décembre : CTM du MEDDE

Jeudi 13 décembre :

OS / DAM – DRH groupe de travail Affaires Maritimes

Lundi 17 décembre : bureau de l'UGFF

Mardi 18 décembre : OS / DRH sur risques psychosociaux

Mercredi 19 décembre : secrétariat fédéral

Mercredi 19 décembre : comité de suivi du protocole des VN

Jeudi 20 décembre : CT central des DDI

Jeudi 20 décembre :

réunion UGFF et FP CGT sur l'agenda social

Jeudi 20 décembre : OS / DG de VNF



INFOS BREVES



Négociations Arrco et Agirc

Le Medef veut faire payer les pensionnés et raboter les retraites

C'est par ces mots que la délégation patronale a entamé la présentation de ses propositions pour les régimes Arrco et Agirc à l'occasion de l'ouverture des négociations.

Prétextant de la situation financière dégradée des régimes, le Medef a clairement annoncé la couleur. Il a d'ailleurs indiqué que les dispositions avancées étaient « peu plaisantes »... Quelle élégance !

La mesure phare consisterait en un gel des pensions pendant 3 années ou une sous indexation (1 point en dessous de l'inflation) pendant cinq ans.

Dans les deux cas, la perte de pouvoir d'achat s'élèverait à environ 6 %, en supposant une inflation moyenne de 2 %. D'autres mesures sont également évoquées, en particulier pour durcir les conditions d'accès à la réversion. (...)



La semaine pour l'emploi des personnes handicapées

L'égalité, c'est pour quand ?

Si on constate quelques évolutions, des progrès restent encore à accomplir pour le respect des besoins et des droits des personnes à vivre une véritable insertion professionnelle. La Ministre assure que l'emploi sera le grand chantier dans le domaine du handicap. Elle insiste sur l'urgence d'inciter les employeurs du public et du privé à respecter le seuil d'emplois de 6 % de personnes handicapées et de les sanctionner plus sévèrement s'ils ne se plient pas à la loi.

Pour la CGT, il est en effet temps de passer aux actes. (...)



Ils se battent pour sauver leur usine de mobil homes

Aidons les salariés de Shelbox !

C'est un appel à l'aide exceptionnel que vient de lancer la CGT du Gard pour aider la soixantaine de salariés du fabricant de mobil-homes de Salles-du-Gardon (Gard) placé depuis le 19 octobre en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois. La production du site est arrêtée jusqu'à la fin novembre.

"Les salariés sont désormais dans l'attente d'un repreneur, dans un secteur pourtant florissant avec un taux de croissance de 10 à 12% en moyenne", explique Simon Gévaudan, dirigeant national de la CGT, et secrétaire général de l'union départementale CGT. (...)

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu de la réunion de relance du chantier CEREMA du 13 novembre 2012

Présents pour le ministère :

Mme Paquita Morellet-Steiner, Directrice adjointe de Cabinet de Mme Batho, ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

M. Alexis Masse, Conseiller pour la ville et l'égalité des territoires de Mme Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement (METL).

M. Laurent Tapadinhas, Directeur de la recherche et de l'innovation (DRI).

M. Bernard Larroutou, Préfigurateur du CEREMA.

M. Thierry Vatin de la DRH.

Mme Anne Harlé, Chef du Département des relations sociales (RS).

Présents pour la CGT : Nicolas BAILLE, Secrétaire général de la fédération CGT Equipement-Environnement, Philippe GARCIA pour les CETE, Jean-Charles BEAUDOIN pour le CETMEF et Ariane MONACO pour le SETRA.

FO ; CFDT ; UNSA ; FSU.

Mme Morellet-Steiner souhaite que cette réunion soit une séance de travail et remet en séance : un calendrier pour la mise en œuvre du protocole, une étude comparative du futur siège des sites de Lyon et de Marne-la-Vallée, une analyse juridique des statuts (EP ou SCN).

Elle propose d'envoyer aux organisations syndicales un projet de lettre de mission pour le préfigurateur et de recueillir sous une semaine leurs remarques avant que celle-ci ne soit signée par les deux ministres Mme Batho et Mme Duflot.

En préalable, la CGT rappelle que les personnels se sont fortement mobilisés à l'appel de la CGT et de la FSU le 23 octobre dernier avec plus de 3000 agents à Paris devant le ministère. Il y a des attentes fortes des personnels y compris pour le devenir du réseau scientifique et technique !

Pour la CGT, la première question est de savoir si le Cabinet reprend le protocole ou l'abandonne. Elle dénonce la mise en place du CEREMA telle que proposée, car la vision comptable de la réorganisation a primé sur les missions. Cependant, la CGT ne veut pas repartir de zéro, mais demande une véritable réflexion sur l'aspect missions et moyens ainsi que sur l'ouverture aux collectivités territoriales (CT). La question du statut juridique du CEREMA n'étant pas décisive pour la CGT.

Il faut redonner du sens sur le « pourquoi faire » le CEREMA, alors que les logiques des services sont différentes : les CETE sont « dréalisés », le CETMEF est tiraillé entre plusieurs directions, la délocalisation du SETRA à Sourdun a eu des effets désastreux sur le maintien des compétences, le CERTU a également ses spécificités. Elle rappelle que l'étude, d'une part d'un regroupement des Services techniques centraux (STC) et d'autre part d'un regroupement des CETE, a été d'emblée écartée.

La CGT ajoute que l'ADF (Assemblée des départements de France) et l'AMF (Association des maires de France), qu'elle a rencontré, ont des attentes fortes.

Concernant les moyens (humain et budgétaire), la CGT demande leur maintien pendant 2 ans, tel que prévu au protocole. La CGT rappelle qu'il est important de faire attention à l'humain dans les réorganisations et cite, avec prudence, les deux cas de suicides survenus à l'IFSTTAR.

Enfin, sur la méthode, la CGT demande une nouvelle réunion pour discuter de la lettre de préfiguration.

Mme Paquita Morellet-Steiner :

Elle indique que le périmètre n'évoluera pas (pas de nouveaux services dans le CEREMA, pas de services qui en sortent).

Suite à un tour de table des organisations syndicales, elle propose d'aborder trois thèmes : les missions ; le protocole ; l'avenir du chantier et ses étapes.

Elle exprime sa satisfaction de faire primer les missions sur les aspects administratifs : « Il ne faut pas se contenter d'un agrégat des missions actuelles des services et sortir du mode défensif ». Elle souhaite une évaluation du rôle des Collectivités locales et une nouvelle réflexion intégrant l'aménagement du territoire, la ville durable et le développement durable.

M. Alexis Masse :

Il exprime l'adhésion du Cabinet de Mme Duflot à la démarche. Une vision politique de l'utilité du CEREMA lui semble indispensable en concordance avec la réflexion sur les missions. Une des missions du CEREMA doit être l'appui à l'égalité des territoires. Il suggère que la gouvernance soit largement ouverte aux Collectivités à l'instar du CERTU avec le CODOR.

M. Bernard Larrouturou :

Il explique que le chantier de recensement des besoins des Collectivités vient d'être lancé et rappelle que le CEREMA doit leur bénéficier, sans évacuer d'autres partenaires comme les universités, ...

Il explique que le retard sur la prise en compte des missions est lié au calendrier très tendu.

Mme Paquita Morellet-Steiner :

Elle ajoute qu'il faut communiquer aux personnels que le CEREMA est relancé et dans quel objectif.

La CGT rappelle que l'évolution des CETE est discutée depuis 2006 (date de l'élaboration de la circulaire Perben d'avril 2007). Le statu quo n'est plus tenable, car les CETE sont en train de mourir. Elle demande si l'objectif du ministère est un transfert au privé, auquel cas, la CGT refusera de participer à ce sabotage.

La CGT propose une relecture conjointe du protocole, afin de voir où se situent les convergences et les divergences. De plus, elle dénonce la mission du préfigurateur qui a consisté en des mesures organisationnelles (recrutement d'un agent comptable, ...), alors que les missions ne sont pas encore stabilisées. Quid par exemple de la sécurité routière transférée au ministère de l'intérieur ? Quid des missions régaliennes ?....

La CGT exige également une révision du calendrier du protocole qui prévoyait un point d'étape.

La CGT dénonce le refus systématique d'associer les Collectivités aux réflexions. Elle demande que tous les interlocuteurs soient présents aux réunions.

Mme Paquita Morellet-Steiner :

Elle indique que le ministère n'a pas l'intention de laisser mourir les CETE, et précise que les missions du CEREMA ne seront pas une simple juxtaposition des métiers actuels.

La CGT souligne à nouveau l'importance de l'adéquation entre les missions et les moyens. Elle demande moratoire sur les moyens dès maintenant et ne pas attendre la création du CEREMA qui a été repoussée, afin que les services ne soient pas de nouveau amoindri avant le transfert.

Mme Paquita Morellet-Steiner :

Elle explique que la question de la gouvernance est liée au poids donné aux Collectivités. Selon elle, le Service à compétence nationale (SCN) ne permet pas d'associer les Collectivités mais sa création est rapide, peu onéreuse et sort les CETE de l'échelon régional (DREAL).

Un Établissement public administratif (EPA) avec les Collectivités demande de passer soit par un décret, soit par une loi, ce qui est plus long. Elle ajoute qu'envisager un EPIC serait saugrenu.

La CGT insiste sur les besoins du statut d'EPA (si c'est le statut choisi), qui pour sa mise en œuvre mobilise beaucoup de temps des agents, en plus de leurs tâches quotidiennes. Il faudra prévoir une aide ou des moyens supplémentaires. Selon la CGT, le principal problème n'est pas le statut mais le financement, notamment celui provenant des Collectivités. Ceci renvoi à la question du régime « in house » et de l'exercice de la tutelle.

Mme Paquita Morellet-Steiner :

Elle indique que le maintien des effectifs sur deux ans est assuré, mais dans une trajectoire globale. Il s'agit donc d'une protection relative.

Pour la CGT, dans le protocole, il était question d'"ETP cibles notifiés". La CGT interprète la position du ministère comme en deçà du protocole. Les suppressions de 1,5% sont maintenues alors que le protocole avait prévu un gel.

Les labos des CETE ont connu une baisse importante de leurs effectifs: ils sont passés de 4000 à 2800 agents, avec une interdiction de faire de l'ingénierie publique concurrentielle. Aujourd'hui on demande aux agents de travailler pour les Collectivités, mais s'il n'y pas les moyens en face, ce sera impossible.

Les agents devront-ils bien faire leur travail, faire rentrer de l'argent et travailler 10 à 12 heures par jour ? Il faut faire attention aux risques psychosociaux !

Mme Paquita Morellet-Steiner :

Elle demande des explications sur la notion d'ETP cibles notifiés, car inclure les postes vacants est un leurre. En outre, les postes supports ne sont pas fléchés dans les CETE.

M. Vatin de la DRH :

Il indique que le Projet de loi de finances (PLF) 2013 est déjà fait. Or, si on reprend les postes vacants, il faudra les prendre à d'autres services. On est très contraints.

La CGT indique qu'il faut faire attention aux postes vacants. Le SETRA, du fait de sa délocalisation à Sourdun, qui a coûté très cher, a un nombre artificiellement important de postes vacants.

D'autre part, les agents ne comprendraient pas que beaucoup d'argent soit dépensé pour la création d'une direction et qu'il n'y ait pas d'argent pour garder des ETP.

La CGT alerte sur le fait que la DAM (direction des affaires maritimes) chercherait à prendre des ETP au CETMEF. En outre, les agents ne veulent plus venir au CETMEF ne sachant pas ce que ce dernier va devenir.

La CGT souligne qu'il est urgent de sortir de la main-mise des DREAL qui ont tout pouvoir sur les postes vacants des CETE et qui gardent parfois les dotations des CETE.

La CGT demande un engagement politique fort en terme d'effectifs.

Mme Paquita Morellet-Steiner :

Elle va vérifier ce que le protocole recouvrait concernant la protection accordée aux effectifs, avant de donner le positionnement du ministère.

Une nouvelle réunion est prévue le lundi 19 novembre avec les organisations syndicales pour amender éventuellement le protocole par des avenants. En revanche, il ne s'agit pas de repartir de zéro.

La lettre de mission du préfigurateur sera discutée également lors de cette réunion.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu de la 2^{ème} réunion de relance du chantier CEREMA du 19 novembre 2012

Présents pour le ministère :

Mme Paquita Morellet-Steiner, Directrice adjointe de Cabinet de Mme Batho, ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

M. Laurent Tapadinhas, Directeur de la recherche et de l'innovation (DRI).

M. Franck Jung et M. Jean-Louis Antoine, DRI

M. Bernard Larrourou, Préfigurateur du CEREMA.

M. Thierry Vatin de la DRH.

Mme Nadège Courseaux, Département des relations sociales (RS).

Aucun représentant du Cabinet du ministère de l'égalité des territoires et du logement !

Présents pour la CGT : Nicolas BAILLE, Secrétaire général de la fédération CGT Equipement-Environnement, Philippe GARCIA pour les CETE, Ariane MONACO pour le SETRA et Patrice HALLET pour le CERTU.

FO ; CFDT ; UNSA ; FSU.

Cette réunion fait suite à la 1^{ère} réunion de relance du CEREMA du 13 novembre dernier. Cette réunion avait pour objectif d'échanger sur le projet de lettre de mission au préfigurateur (en pièce jointe).

Pour la CGT, le projet de lettre de mission est plus complet que la précédente version. Cependant, la CGT demande que les objectifs en terme de missions et d'orientations stratégiques apparaissent en premier avant les aspects d'organisation et d'organigramme. Le Cabinet donne un avis favorable.

De même, la CGT demande que dans la partie 4 la rédaction soit revue car ambiguë. Nous demandons de reprendre la formulation du protocole de janvier 2012 à savoir : « *pendant, la phase de préfiguration, des mesures appropriées seront prises, notamment pour le CETMEF, afin d'éviter la perte de compétence et une interférence entre cette réforme et les réorganisations conçues dans le cadre actuel (moratoire, etc...)* »

Le Cabinet donne un avis favorable.

En cohérence avec notre volonté d'une pleine participation des Collectivités locales (CL) demain au sein du CEREMA, la CGT demande qu'elles soient associées aux travaux en cours.

Le Cabinet propose que les CL participent au tant que de besoin aux travaux du comité de suivi. Parallèlement, le Cabinet et le préfigurateur auront un certain nombre de réunions au niveau politique notamment au travers du comité de pilotage. Les comptes-rendus seront diffusés aux organisations syndicales.

Concernant la mise en place du futur siège du CEREMA (qui devrait être à Bron), suite aux demandes des organisations syndicales, le Cabinet convient qu'il faudra des moyens supplémentaires et qu'ils ne seront pas pris sur les services de Lyon : CETE et CERTU.

La CGT est intervenue à nouveau pour que soit traité la question du devenir des missions d'ATESAT (aide technique aux petites communes) suite aux propos d'Alexis Masse, Conseiller pour la ville et l'égalité des territoires de Mme Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement (METL) lors de la réunion du 13 novembre dernier.

En l'absence du représentant du Cabinet du METL, Mme Morellet-Steiner s'engage à contacter le Cabinet de Mme Duflot pour organiser une réunion dans les meilleurs délais sur ce sujet.

Il sera également inscrit dans la lettre de mission, un échéancier précis de la réforme.

Enfin, sur le statut du futur CEREMA, la CGT a réaffirmé que bien qu'important cela n'était pas l'essentiel. Ce qui compte étant les moyens (humains et budgétaires), la CGT demande leur maintien pendant 2 ans à la date de création du CEREMA, tel que prévu au protocole et un moratoire pour 2013.

La Cabinet répond que le statut comme les moyens seront discutés lors de la réunion sur les avenants au protocole d'accord.

Puisque les Cabinets de Mme Duflot et de Mme Batho confirment la mise en place du CEREMA, l'ensemble des organisations syndicales conviennent qu'il y a urgence à diffuser la lettre de mission au préfigurateur pour clarifier cette position car les personnels sont dans l'expectative et cela à également des conséquences sur le cycle des mobilités.

Aussi, le Cabinet enverra la lettre de mission au préfigurateur signée des deux ministres au plus tard mardi 27 novembre prochain. Cette lettre tiendra compte des échanges qui ont eu lieu lors de cette réunion.

Une nouvelle réunion est prévue le mardi 27 novembre avec les organisations syndicales et le Cabinet pour amender éventuellement le protocole par des avenants. Ensuite, le cycle des réunions des comités de suivi et groupes d'échanges reprendront avec pour objectif la mise en place du CEREMA au 1^{er} janvier 2014.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2012 sur le projet de circulaire relatif à la réorganisation des laboratoires d'hydrobiologie en DREAL (voir le compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2012 et notre courrier du 9 novembre 2012 au Cabinet).

Une nouvelle réunion s'est déroulée le 14 novembre 2012 pour examiner de nouveau le projet de circulaire.

Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments. Il convient de préciser que la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB), malgré nos remarques et notre courrier au Cabinet est venue à cette réunion technique sans avoir modifié le projet de circulaire.

Après discussion, la DEB maintient ses positions : dix sept laboratoires, et fermetures de trois laboratoires, et rappelle les contraintes budgétaires (réduction d'emplois de 2,5%) et financières auxquelles les administrations publiques sont soumises par le gouvernement. Devant l'opposition unanime des syndicats, elle consent à faire de « nouvelles propositions », de portée limitée : elle maintient son organisation au niveau régional, mais accepte de mettre en place des antennes locales(Caen et Lille) dans les laboratoires des deux DREAL Hte- Normandie et Picardie. Elle prévoit de faire une évaluation sur une période de un voire deux ans. Nous remarquerons que le laboratoire de la DREAL Alsace passe à la trappe et qu'il n'est pas question de rouvrir les deux laboratoires fermés pour cause de pénurie.

Le calendrier pour examiner le projet de circulaire remanié sera :

- Groupe d'échanges le 27 novembre 2012
- CTM le 13 décembre 2012

Il faut rappeler que pour la CGT la revendication prioritaire demeure, au niveau des enjeux posés par les problématiques de l'eau de renforcer les services en ETP et de procéder aux recrutements des spécialistes dont nous avons besoin dans les différentes disciplines .



Compte rendu du groupe d'échanges du 13 novembre 2012

La présidence est assurée par R Davies (DRH adjoint)

La CGT est représentée par Y Candé et E Husté

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 juillet 2006 attribuant à certains services déconcentrés une compétence interdépartementale en matière de prévisions de crues.

Ce projet de décret vise à rattacher des services de prévisions des crues qui sont actuellement situés en DDI et services navigation aux DREAL. Cette nouvelle organisation requière de faire évoluer les schémas directeurs de prévisions des crues.

Les révisions des schémas ont été menées sauf pour le bassin Artois-Picardie.

Pour les bassins Rhin-Meuse, Rhône-Saône et Seine-Normandie les schémas ont été approuvés par les préfets

L'avis relatif au schéma de prévisions des crues du bassin Adour-Garonne devrait être recueilli en décembre 2012.

Cette concertation tardive impacte l'organisation du service de prévisions des crues de Littoral Atlantique composé des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Quant au schéma du bassin Loire-Bretagne il a été approuvé en comité administratif de bassin

La CGT s'inquiète des évolutions que connaissent les DDT(M) en termes de missions et l'impact que cela engendre sur les effectifs.

Elle souhaite savoir si les CT locaux des DDT(M) et services navigation concernés ont été consultés ainsi que le CTC DDI.

Elle demande que les agents puissent bénéficier de la prime de restructuration.

L'administration a formulé les réponses suivantes :

–la consultation des CT a été organisée ou le sera. Il n'y pas d'obligation de consultation locale avant celle des CTM et CTC DDI.

–Les agents bénéficieront de la prime de restructuration.

Projet de décret dérogatoire relatif à certains CT relevant des ministères METL et MEDDE visant à proroger les mandats de leurs membres.

Ce projet répond à une obligation de constituer, dans les six mois, suivant leur création un CT auprès de chaque département ministériel.

La nouvelle architecture ministérielle impliquerait la création de deux CTM, l'un pour le METL et l'autre pour le MEDDE. Compte tenu de la complexité des périmètres de compétences ministériels et celle des corps électoraux, l'administration propose de déroger au décret du 15 février 2011, et de prolonger les mandats actuels du CTM jusqu'aux prochaines élections générales prévues fin 2014/2015.

Commentaires :

Pour la CGT ce projet relève du bon sens, compte tenu que nous disposons que d'un seul secrétariat général pour les deux ministères et effectivement les périmètres ministériels sont fortement imbriqués et surtout qu'il sera difficile et lourd de déterminer le corpus électoral.



Compte-rendu du Bureau de la Commission ministérielle de la formation professionnelle du 17 octobre 2012

Cette instance est placée sous la présidence de P. Weick

La CGT est représentée par Gilles Brochard et Elisabeth Husté.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont :

- la présentation d'un projet d'instruction « préparation aux examens et concours »,
- la présentation d'une démarche concernant la valorisation des dispositifs de développement des compétences,
- l'évolution des textes relatifs à la CMFP et à son bureau,
- questions diverses.

La présentation d'un projet d'instruction « préparation aux examens et concours »

Ce document se décompose en deux grandes parties : la définition de la préparation aux examens et concours et l'organisation de la préparation aux examens et concours.

- la première partie est un rappel
 - du cadre juridique,
 - pour qui est organisée la PEC, et quelles sont ses principales caractéristiques : acquisition de la méthodologie et de développement des compétences,
 - l'égalité d'accès, après un cadrage national relatif à la détermination des règles applicables à tous les acteurs, un mixte entre action de formation continue et PEC,
 - la répartition entre la maîtrise d'ouvrage centrale ou déconcentrée. La MOC initie les nouvelles formations, la MOD les réitère.
- La seconde partie indique :
 - les modalités pratiques de la PEC, cahier des charges, objectifs de la PEC en lien avec les épreuves, les différentes formes pédagogiques, le rôle des différents acteurs institutionnels (DREAL, CVRH, DDI, plate-forme interministérielle d'appui GRH,
 - les engagements des acteurs de la formation : entre le candidat et sa hiérarchie et la structure en charge de la formation,
 - les droits et obligations du candidat : engagement à suivre la PEC,
 - les droits et devoirs du supérieur hiérarchique,

- les formateurs sont considérés comme une ressource indispensable à préserver et à valoriser,
- les axes essentiels de l'évaluation de la PEC : nombre de candidats admis parmi ceux qui ont suivi la PEC, vérification auprès des candidats que les outils mis en place étaient bien adaptés.

Pour la CGT : ce document a le mérite de recadrer les différents éléments composants la PEC. Toutefois, elle s'interroge sur la remise à niveau des agents, qui n'apparaît pas.

Elle souligne que nous sommes uniquement sur l'acquisition de la méthodologie.

A cette interrogation s'ajoute un autre point : quels sont les moyens (réels) dont disposent les agents pour s'inscrire dans cette démarche, moyens en temps, moyens en « appui à la démarche » aide de l'entourage professionnel ?

La présentation d'une démarche concernant la valorisation des dispositifs de développement des compétences

Ce projet recense tous les éléments permettant de mettre en œuvre la valorisation des dispositifs de développement des compétences dans les services. Ce guide s'adressera plus particulièrement au supérieur hiérarchique de proximité en leur permettant de mieux connaître les outils, de montrer l'articulation entre les politiques d'accompagnement des compétences collectives et individuelles et enfin de valoriser les situations mises en œuvre avec succès.

Deux parties le constitueraient :

- les dispositifs de développement des compétences collectives :
 - conseil aux services,
 - les outils comme les réseaux d'échanges,
 - fiches de cas.
- les dispositifs de développement des compétences individuelles :
 - conseil aux agents,
 - modalités, formations,
 - fiches de cas.

Tout comme le précédent document, **la CGT**, ne peut être contre le fait de regrouper tous les éléments dans un document unique actualisable.

En revanche, elle est très interrogative sur le fait que la notion de compétences collectives apparaisse, sans qu'une définition partagée ait été élaborée. Qu'est-ce que la compétence collective ? Comment abordons-nous ce concept ? La CGT réitère sa demande qu'un travail soit engagé sur ce sujet. Sujet primordial puisque nous le retrouvons dans le support de l'entretien professionnel, qui est la clé de voûte du parcours professionnel des agents, et a des incidences directes sur la rémunération des agents.

D'ailleurs dans l'agenda social de la ministre de la fonction publique est inscrit une évolution de la PFR. La part R pourrait être enrichie de la notion « d'intéressement collectif », conduisant à une refonte de l'entretien professionnel.

L'évolution des textes relatifs à la CMFP et à son bureau

Le président présente le projet d'arrêté portant création d'une commission ministérielle pour la formation professionnelle. Ce projet de décret vise :

- à mettre la représentativité de la commission en conformité avec celle du CTM,

- à actualiser le périmètre et le champ de compétence de la commission,
- de donner une existence juridique au bureau de la formation.

Pour **la CGT**, ce projet va dans le bon sens. Il est important de reformaliser les instances, surtout lorsqu'elles ont eu un vécu chaotique pendant une longue période.

Les organisations syndicales se sont prononcées de manière unanime pour que le nombre de représentant du personnel soit de 15 pour la commission et 10 pour le bureau.

Elles demandent que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain groupe d'échanges car pour elles, il relève du champ de compétence du CTM.

Questions diverses

Entretien professionnel- volet formation

Lors du groupe d'échanges du 16 octobre, la CGT suivie des autres organisations syndicales a demandé que le volet formation du support de l'entretien professionnel fasse l'objet d'une étude spécifique. L'administration a accédé à la demande.

P. Weick rappelle que le projet de guide ministériel a pour objet de montrer l'existence, la cohérence qui participent à des dispositifs de GRH.

Il faut aller à l'essentiel, il s'agit d'un document de vulgarisation à l'adresse des cadres.

Outre que la notion de compétence collective n'ait fait l'objet d'aucune définition partagée, **la CGT**, indique que la volonté affichée par la ministre de la Fonction Publique et de s'inscrire en rupture par rapport à la politique de GRH menée par le précédent gouvernement.

Une réflexion sur les missions et leur déclinaison ainsi que sur les organisations du travail qui en découlent, est nécessaire. Les agents ont besoin que l'on donne du sens à leur travail ainsi que l'on réaffirme les repères collectifs. Les missions que nous devons porter nécessitent de la transversalité.

La CGT demande qu'une nouvelle présentation du support entretien professionnel soit effectuée, en raison des nombreuses remarques formulées.

Programmation des réunions :

- bureau le 14 décembre 2012,
- commission ministérielle de formation professionnelle : janvier 2013,
- Conseil de perfectionnement,
- conseil scientifique,
- réunion nationale au printemps 2013.

Chantiers en cours :

- réflexion sur le parcours professionnel,
- centre de ressources,
- recrutement,
- compétences,
- management,
- fonction RH en RZGE,
- management des compétences dossier confié à P Weick et Ph Ledenvic.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Convention cadres VNF POITIERS - Palais des Congrès FUTUROSCOPE - 15 et 16 novembre 2012

*
* *
*

Déclaration de la Fédération CGT par Christophe HEGOT

La relance de la voie d'eau a besoin d'un service public renforcé, l'affaiblir serait un contre sens.

La relance de la voie d'eau est attendue, sa mise en œuvre par l'EPA VNF rend nécessaire de renforcer les moyens et effectifs pour répondre à une organisation du travail efficace et une amélioration des conditions de travail.

La CGT s'est impliquée fortement, y compris par la mobilisation des personnels, pour faire valoir les garanties statutaires et sociales liées au transfert des agents de l'Etat et des salariés VNF à l'EPA VNF. C'est la raison pour laquelle la CGT garde comme feuille de route, à minima, les engagements des protocoles de juin et juillet 2011 qui ont donné le sens de la politique publique VN, et l'organisation de l'EPA.

Pour la CGT, la question des moyens budgétaires et effectifs restent au cœur de nos revendications.

S'agissant du PLF 2013, celui-ci consacrerait environ 135 Millions d'euros à la modernisation et à la mise en sécurité des ouvrages ce qui est loin de répondre aux besoins annoncés pour la relance de la voie d'eau par des investissements à hauteur de 840 Millions sur la période 2010 – 2013.

Le budget de VNF ne donne aucune visibilité, à ce stade, sur le programme d'investissement si ce n'est que les opérations de modernisation et des barrages en cours de négociation à travers des Partenariats Publics Privés, sont contestables et contestées par la CGT. L'automatisation des écluses ne doit pas se faire sur le dos des personnels. Nous rappelons également notre opposition au PPP du canal Seine-Nord Europe qui prend l'eau plus tôt que prévu, faute de financement, il ne manque que la bagatelle de 2 Milliards à trouver auprès des collectivités et de l'Europe !

La relance de la voie d'eau nous interpelle car les mesures prises au regard du contrat de performances Etat / VNF entre dans la logique d'une spirale infernale d'optimisation des moyens de VNF.

La CGT dénonce la productivité qui se solderait par des réductions d'emplois, comme nous avons dénoncé la poursuite de la mesure RGPP à travers les 121 ETP en moins pour VNF en 2013.

C'est la raison pour laquelle, notamment, la CGT n'a pas signé l'accord emploi VNF et en raison de l'impossibilité actuelle de recruter des OPA sur les tâches de maintenance.

la CGT conteste la logique d'austérité budgétaire du gouvernement à travers le budget triennal soumis aux contraintes de réduction des dépenses publiques d'intervention.

Ce qui augure mal de la mise en œuvre des moyens de financement nécessaire à la relance de la voie d'eau.

La CGT porte l'ambition d'un grand service public de la voie d'eau en vue d'atteindre les objectifs de report modal fixé par le Grenelle de l'environnement. Rappelons que la part du transport de marchandises non routier doit atteindre 25% en 2020. On en est loin et on ne prend pas le chemin avec le fret ferroviaire en déclin depuis 10 ans, moins de 10% de part modale en tonnes/kilomètres et la part fluviale est encore trop faible, moins de 6%.

Pour la CGT, l'EPA VNF doit avoir cet objectif et y consacrer les moyens à la hauteur : il s'agit, outre les questions du plan de charge des investissements à engager, des questions d'organisation de travail, de la qualité des services attendue dans le cadre de l'organisation de l'EPA et de son fonctionnement. Les personnels et salariés de l'EPA sont dans l'attente d'orientations stratégiques et opérationnelles dans le cadre de la nouvelle gouvernance de l'EPA au travers du Conseil d'Administration, du Comité Technique unique et du CHSCT.

Donnez nous les moyens de bien travailler.

Les directions territoriales devront assurer un management de projet et d'équipe qui ne doivent pas négliger, ni sous estimer, le dialogue social et les réponses à apporter aux revendications au sein de l'EPA : missions, emplois, salaires, régime indemnitaire, garantie statutaire et collective, organisation et conditions de travail / pénibilité et action sociale au profit de tous les personnels.

Voilà la feuille de route, pour la CGT.

Cela vous responsabilise lors de votre table ronde de demain sur « comment travailler ensemble et partager nos expériences ».

Merci de votre écoute.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 15 novembre 2012

Mme Delphine Batho
Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 Paris

Objet : Demande d'audience sur les Originaires d'Outre Mer du ministère

Madame la Ministre,

La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement vous sollicite pour une audience sur les problèmes que rencontrent les personnels originaires d'Outre Mer au sein du Ministère affectés dans les DEAL et l'hexagone, notamment :

- L'intégration des agents de Mayotte dans la Fonction Publique de l'Etat,
- L'augmentation de la PTETE pour les personnels d'exploitation.

En ce qui concerne les personnels de Mayotte, il s'agit d'améliorer leur intégration dans les statuts de la FPE du Ministère ainsi que les régimes indemnitaires y afférents.

Pour ce qui est de la PTETE, les personnels de Guyane, St Pierre et Miquelon, n'ont pas eu de revalorisation de leur PTETE depuis 2002, date de sa création, ce qui, d'ailleurs, est également vrai pour les personnels d'exploitation restés en DEAL.

Dans plusieurs départements, les personnels sont mobilisés pour l'augmentation de la PTETE.

Un autre sujet sensible, ce sont leurs droits dont les congés bonifiés que bénéficient les agents originaires d'Outre Mer et les difficultés rencontrées pour l'application de la circulaire et les conditions de voyage de ces agents.

Dans l'attente d'une réponse,

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations,

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE'.

Nicolas BAILLE



Madame Cécile Duflot
Ministre de l'Égalité des territoires
et du logement
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Montreuil, le 23 novembre 2012

Objet : Demande d'audience sur les missions ATESAT et ADS.

Madame la Ministre,

Nos organisations syndicales vous ont alerté, à plusieurs reprises, sur l'urgence d'une réunion concernant le devenir des missions ATESAT et ADS.

Depuis, vous avez annoncé aux Préfets que vous porteriez politiquement le renouvellement de la première, l'ATESAT (en lien avec le chantier sur le CEREMA), et le « recentrage » de la seconde, l'ADS.

Or les missions de solidarité auprès des collectivités locales et notamment les plus fragiles, sont déjà mises à mal que ce soit dans les services déconcentrés des deux ministères (METL-MEDDE) ou en directions départementales interministérielles (DDT et DDTM).

Là aussi, nos organisations demandent, à nouveau, un moratoire sur la circulaire relative au droit des sols (ADS) publiée le 4 mai 2012 par l'ancien gouvernement mais jamais soumise à la concertation et à la consultation du comité technique ministériel. Une véritable analyse de la situation doit être conduite dans les services et des instructions claires données sur le renouvellement de toutes les conventions ATESAT pour 2013 dans l'attente des projets gouvernementaux relatifs à la démocratie territoriale.

C'est pourquoi, nous vous demandons de nous recevoir dans les meilleurs délais pour échanger avec vous du devenir de ces missions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGT <i>Signé</i> Nicolas BAILLE	Pour FO <i>Signé</i> Jean HEDOU	Pour la CFDT <i>Signé</i> Hubert LEBRETON	Pour l'UNSA <i>Signé</i> Daniel PUIGMAL	Pour la FSU <i>Signé</i> Hervé VUILLON
---	---------------------------------------	---	---	--

Copie :

- **Mme Delphine Batho**, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
M. Vincent Mazauric, Secrétaire général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex

Montreuil, le 20 novembre 2012.

Objet : Demande d'audience sur le corps des TSDD

Monsieur le Secrétaire général,

Le décret 2012-1064 du 18 septembre 2012 a créé le nouveau corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable (corps à spécialités).

Prochainement des arrêtés devraient sortir sur les recrutements et la formation des TSDD.

En amont de leur signature, la FNEE-CGT sollicite une rencontre bilatérale afin d'échanger le plus rapidement possible sur ces projets de textes.

Par ailleurs, nous vous demandons que la liste de diffusion des postes ouverts à la mobilité comporte l'indication de la ou des spécialités statutaires de référence pour chaque poste. Ceci afin d'apporter aux agents un éclairage sur leur positionnement dans le cadre d'une mobilité.

A ce titre nous souhaitons que la liste de mobilité complète nous soit transmise dès diffusion sur l'application mobilité, l'extraction étant difficile.

Compte-tenu des délais respectifs d'organisation des concours et examens 2013 et du calendrier de mobilité, nous insistons sur l'urgence de nos demandes.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir recevoir l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général de la FNEE-CGT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE', is written over a light blue circular stamp.

Nicolas BAILLE

Copie :

- Mme Eyssartier, Directrice des ressources humaines
- Mme Harlé, Chef du Département des relations sociales



Syndicat National de l'Environnement
Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National de l'Environnement

Section Parc national des Cévennes



Lettre ouverte à Mesdames et Messieurs les Administrateurs du Conseil d'Administration du Parc National des Cévennes,

La nouvelle loi de 2006 sur les Parcs nationaux a instauré un souffle d'ouverture participative et de modernisation, au Parc national des Cévennes comme dans les autres Parcs Nationaux.

Depuis lors, les personnels de l'établissement ont participé activement à la déclinaison de ce nouveau mode de fonctionnement, en particulier en s'investissant à tous les niveaux du processus d'élaboration de la future charte du territoire.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle charte, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation de l'établissement et les missions dévolues au personnel. Ce dernier ne s'est jamais opposé au principe de cette évolution et a toujours voulu en être acteur. C'était la feuille de route du groupe « Réflexion sur l'Evolution des Métiers et Missions » (groupe REMM), piloté par M. Delord, vice-président du Conseil d'Administration.

Malgré tous les efforts de chacun, il n'a pas été possible de trouver un compromis satisfaisant entre les différents acteurs. Même le processus de médiation n'a permis que de poser une nouvelle fois les points de dissension, sans trouver de position commune.

Aujourd'hui, la direction revient vers vous avec le scénario qu'elle avait déjà proposé au début du processus et pour lequel le personnel, dans son ensemble, a continuellement marqué son opposition. Certes, des avancées indéniables ont été réalisées sur différents points de sa mise en œuvre opérationnelle, mais le fond et l'esprit restent les mêmes aujourd'hui qu'il y a deux ans. Au-delà des aspects matériels de sa mise en œuvre, c'est véritablement le fond même de cette réorganisation que les personnels, quel que soit leur statut, remettent en cause.

La finalité d'un Parc National est de s'appuyer sur la protection d'un patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, pour assurer un développement harmonieux d'un territoire. Cet équilibre ne peut être atteint que si, à tous les niveaux de l'établissement, l'ensemble des agents partagent cette dualité.

Or, l'organisation que propose la direction remet en cause ce partage à tous les niveaux, en instaurant un cloisonnement des missions et des métiers. Associé à une spécialisation à outrance des agents, sous couvert d'apporter les compétences au plus près du territoire (et le terme de « territoire » n'est absolument pas synonyme « d'habitants » ni « d'usagers »), cette architecture ne pourra conduire qu'à une

opposition continuelle entre objectifs de protection et objectifs d'aménagement durable.

Si l'équilibre est rompu entre ces objectifs, que restera-t-il au territoire pour faire valoir ses spécificités et les différents classements qui en découlent : Parc National, Réserve de biosphère, Patrimoine mondial de l'UNESCO ? Pour ce qui concerne la classement en Parc National, comment la société, où le poids des enjeux environnementaux prend de plus en plus d'ampleur, pourra accepter de continuer à investir des moyens humains et financiers pour de piètres résultats ?

Aujourd'hui, la structure de l'établissement Parc national des Cévennes tient compte de cet équilibre, construit au fil de 40 ans d'existence. S'il est nécessaire de la faire de nouveau évoluer pour l'adapter à la mise en œuvre des objectifs de la charte, il n'est pas pour autant nécessaire d'en rompre les équilibres.

La direction se sert aujourd'hui de la mission de police, et des agents qui sont censés seuls la porter comme d'un épouvantail à moineaux alors qu'elle est indissociable des missions de tout le personnel.

De grâce Mesdames et Messieurs les Administrateurs, ne vous comportez pas comme tels et réfléchissez posément aux changements profonds que va induire l'esprit de la réforme de l'établissement.

D'un point de vue pratique, demandez-vous notamment quelles seront les conséquences, pour les habitants et les usagers du territoire :

- d'une diminution drastique du nombre de personnels directement à leur écoute et à leur contact : avoir des compétences techniques à faire valoir auprès des acteurs (communes, organismes divers) répond-il à leurs attentes ?
- d'une perte de vision transversale et partagée de l'ensemble des missions de l'établissement : pourront-ils avoir une réponse globale à leur demande ou seront-ils ballottés entre des personnels aux objectifs différents et parfois contradictoires ?
- d'une mise en œuvre des missions de veille réglementaire et de contrôle déconnectée de toutes les autres : les agents en charge de leur mise en œuvre feront-ils preuve d'autant de discernement et de volonté de compromis qu'aujourd'hui ?

Enfin, dans un contexte de restrictions de moyens de l'état, cette réorientation de l'établissement porte en elle les germes d'un désengagement de l'état en termes de mise à disposition de moyens humains et financiers.

Les fonctionnaires passent peut-être pour des privilégiés, mais ils représentent une force de revendication auprès de l'Etat qui ne devrait peut-être pas être négligée par le territoire en ces temps incertains et de recul des services publics...

Budget Transports : **L'AUSTERITE AGGRAVE LA CRISE FINANCIERE ET VA AVOIR RAISON** **DES DEFIS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET ECOLOGIQUES** **QUI SONT IMMENSES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS.**

Suite à la conférence environnementale, même si les transports ont eu du mal à trouver leur place dans le débat sur la transition énergétique, alors même qu'ils sont responsables du plus du tiers de la consommation d'énergie d'origine fossile et d'autant d'émission de gaz à effet de serre, nos interventions ont contraint l'Etat à pointer la question transport dans cette transition énergétique.

Pour autant, la CGT considère que le Gouvernement doit faire plus que de rester dans des effets d'annonces et décider d'engagements forts pour une réorientation de la politique des transports, véritable levier dans la lutte contre le réchauffement climatique!

En vérité, le budget du Gouvernement pour 2013 n'entreprend pas de rupture pour les transports du « quotidien » qui souffrent de retard d'investissement qu'il s'agisse du réseau ferroviaire notamment du Transilien ou des RER, ni de relance du système de transport ferroviaire de fret qui s'écroule inexorablement.

La volonté des collectivités locales pour lancer un troisième appel à projet des transports urbains de province et le non versement du milliard d'euros pour le transport francilien, ne trouvent d'autres explications que l'austérité et les économies budgétaires.

Le projet de loi de finances 2013 affiche au mieux une reconduction des grandes lignes budgétaires de 2012, déjà fortement impactées par l'austérité, mais opère une cure d'amaigrissement sur la période 2013-2015 du **budget triennal transport de la mission « écologie, développement et aménagement durable »** du ministère, qui passera **de 8,12 milliards d'€ à environ 7,08 milliards € en 2015.**

A l'heure où les besoins de financement du système de transport sont colossaux, tant pour la régénération et l'entretien du réseau d'infrastructures (ferroviaires, fluviales, portuaires et routières pour le gros entretien) que pour les projets de développement à l'horizon des 20 prochaines années, et nécessitent de nouvelles ressources financières, **le projet de Loi de finances 2013** est marqué aux fers rouges des économies drastiques des dépenses publiques d'intervention qui passent de 8,12 milliards € en 2012 à 7,6 milliards € en 2013 sans oublier la réduction -elle aussi drastique- des effectifs des ministères de l'Ecologie, du logement et des transport et mer (au moins - 1700 ETP-équivalent temps plein-).

La prise en compte de l'environnement et l'ambition affichée d'un rééquilibrage en faveur des alternatives à la route (que sont le ferroviaire, le fluvial et le cabotage maritime) nécessitent des financements -à court terme- des **actions de rénovation et de régénération des infrastructures existantes, jugées pourtant indispensables de l'ordre de 105 milliards d'€** par le schéma national des infrastructures de transport (SNIT).

On ne peut donc en rester au niveau des orientations budgétaires dites de maîtrise des dépenses publiques qui entraînent les investissements publics dans la spirale infernale des économies, pourtant considérés comme la clé de la croissance et de l'emploi.

Pas plus qu'on ne peut rester dans l'opacité la plus totale sur les moyens financiers à mettre en œuvre pour inscrire les **projets de développement dans le long terme de l'ordre de 140 milliards €.**

Pour la CGT :

- ➡ **Il est nécessaire** de prioriser et de planifier des projets de développement du réseau ferroviaire tout en donnant la priorité à la régénération du réseau classique en cohérence avec le besoin de construction de lignes nouvelles.
- ➡ **Le SNIT et ses propositions** constituent les bases incontournables pour engager une réorientation du système de transport, il est donc indispensable que les travaux de la commission d'experts, désignés par le Gouvernement, ne soient pas soumis au postulat de la logique de réduction des dépenses publiques alors que les besoins sont énormes comme l'attestent les réalisations en cours.

Au nom de la réduction de la dette il n'est pas acceptable d'envisager de retarder voire d'arrêter les investissements pour certaines infrastructures proposées dans le SNIT et en Ile de France.

La question du financement des infrastructures d'intérêt général nécessite la mobilisation de ressources nouvelles.

L'enjeu du financement est indissociable de la logique des choix budgétaires qu'il s'agisse des recettes et notamment la fiscalité, ou des dépenses. Une réforme globale de la fiscalité est plus que jamais d'actualité. Elle doit asseoir les principes d'une part, sur les capacités contributives de chacun et d'autre part, sur un réel objectif d'orienter une part prépondérante des richesses vers le financement des biens collectifs et d'intérêt général ; en clair : **aller vers une autre répartition des richesses produites entre le travail et le capital !**

La CGT revendique :

- ➡ **La création d'un pôle financier public** auquel doit s'intégrer la nouvelle Banque Publique d'Investissement (BPI) pour mettre en place un mécanisme de crédits à taux réduits pour financer l'investissement productif : les infrastructures et équipement publics, l'emploi et notamment l'emploi industriel, la formation et recherche. Ce sont bien des dépenses utiles à la croissance. L'austérité, ce n'est pas la solution à la crise financière. **La CGT a rendu publique 10 exigences pour s'opposer aux décisions de politiques d'austérité qui mènent le pays vers la récession et alimentent la crise financière et la dette publique.**
- ➡ **La mise sous tutelle des budgets nationaux de la zone EURO** avec pour conséquence une perte de souveraineté des Etats, dans le cadre du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), ratifiée par la France en octobre 2012, sans consultation des citoyens, met ainsi nos choix politiques aux ordres des marchés financiers. En imposant l'équilibre des comptes publics, (la fameuse règle d'or), ce traité est porteur d'une logique récessive qui aggravera mécaniquement les déséquilibres actuels de l'Europe, le chômage et la précarité.

La CGT est mobilisée, comme le sont également d'autres forces syndicales, associatives et politiques dans de nombreux pays européens en luttes convergentes avec la Confédération Européenne Syndicale pour s'opposer aux orientations budgétaires de ce traité européen qui impose des choix budgétaires d'austérité aux peuples et les contraint à s'y tenir sous peine de sanctions. Loin de garantir un pacte de croissance c'est un recul social et de la démocratie.

Les peuples attendent de véritables coopérations -notamment dans les transports- ne remettant pas en cause les choix et la souveraineté des Etats, en rupture avec la logique financière au service du capital qui est la base de cette construction européenne depuis plusieurs décennies.



Que veut la CGT pour la grille indiciaire et pour la catégorie C ?

Le 10 octobre la ministre de la Fonction publique a ouvert la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et la rémunération.

Ce cycle de discussion entre syndicats et employeurs publics doit déboucher en particulier sur une nouvelle perspective de carrière pour la catégorie C.

C'est l'ensemble de la grille, pour toutes les catégories, qui devra pour la CGT être reconstruit.

Que veut la CGT pour la grille indiciaire des fonctionnaires ?

La CGT veut que les catégories A, B et C reconnaissent vraiment les qualifications.

Pour cela le concours doit être la norme pour entrer dans la Fonction publique. Un sas d'entrée sans concours en catégorie C permettrait aux personnes sorties du système scolaire sans qualification d'intégrer la Fonction publique.

Aujourd'hui les employeurs publics abusent du recrutement sans concours d'agents qualifiés.

Pour le privé comme pour le public, la CGT veut que le salaire de début de carrière soit construit à partir du SMIC.

Seule l'entrée en catégorie C sans qualification devrait être rémunérée au SMIC.

Catégorie	Objectif de la CGT		Grille actuelle	
	Début de grille	Fin de grille	Début de grille	Fin de grille
C sans qualification	1 SMIC	2,4 SMIC	1 SMIC	1,4 SMIC
C par concours niveau CAP-BEP	1,2 SMIC	2,4 SMIC	1 SMIC	1,4 SMIC
B niveau Bac	1,4 SMIC	2,8 SMIC	1,01 SMIC	1,82 SMIC
B niveau Bac+2	1,6 SMIC	3,2 SMIC	1,06 SMIC	1,82 SMIC
A niveau Bac+3	1,8 SMIC	3,6 SMIC	1,19 SMIC	2,54 SMIC au 2ème grade 3,13 SMIC au 3ème grade
A niveau Bac+5	2 SMIC	4 SMIC		
A niveau Bac+8	2,3 SMIC	4,6 SMIC		

Aujourd'hui l'entrée en catégorie C par concours se fait au SMIC, alors qu'en 1983 elle était à 1,23 SMIC.

Pour la catégorie B l'entrée se fait à 1,02 SMIC, contre 1,33 SMIC en 1983.

Pour la catégorie A l'entrée se fait à 1,13 SMIC, contre 1,75 SMIC en 1983.

L'écrasement en trente ans de la grille sur le SMIC a fait perdre sa cohérence à la grille indiciaire de la Fonction publique, qui aujourd'hui ne reconnaît plus correctement les qualifications des agents.

La CGT veut pour chaque catégorie 2 grades au maximum, sans blocage de carrière, permettant de doubler la rémunération pour une carrière complète.

Pour la CGT la grille d'une catégorie doit permettre de dérouler une carrière complète en 35 ans au maximum. L'agent s'acquittant au mieux de ses tâches pourrait voir sa durée de carrière réduite d'un tiers. Chaque échelon doit durer de 2 à 3 ans maximum.



Le passage au deuxième grade doit être automatique après une certaine ancienneté dans le dernier échelon du premier grade, par exemple 5 ans.

Une possibilité de passage accéléré au grade supérieur par examen professionnel et tableau d'avancement doit toujours être ouverte.

Toutes les primes ayant un caractère de complément salarial doivent être transformées en point d'indice, et intégrées à la grille.

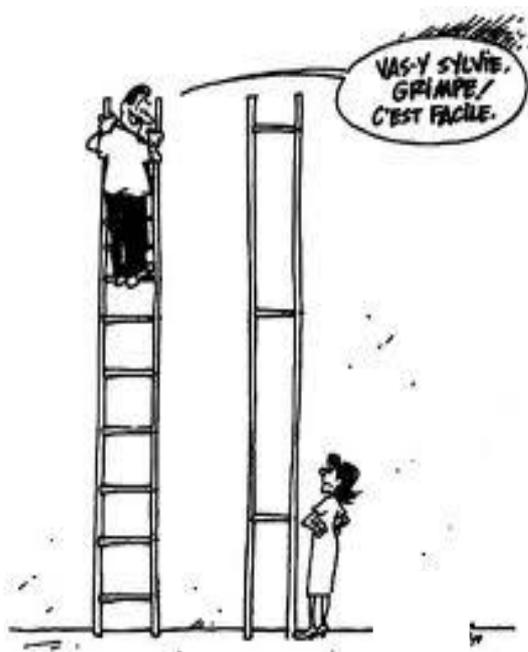
Reconstruire la grille de la catégorie C, c'est reconstruire l'ensemble de la grille

La grille de la catégorie C est la base de la construction de la grille indiciaire de la Fonction publique.

Tout ce qui sera acquis pour la grille de la catégorie C permettra une meilleure reconnaissance des qualifications des catégories B et A.

Une ampleur plus importante de la grille de la catégorie C, aussi bien en entrée qu'en fin de grille, contraindrait à rehausser le début de grille des catégories B et A, qui sont pratiquement au SMIC, et en conséquence leur fin de grille.

Alors que la politique de restriction budgétaire du gouvernement va chercher à diviser les personnels (ce qui serait donné aux uns ne pouvant pas être donné aux autres), la CGT veut construire des solidarités, pour la grille indiciaire comme pour toutes les revendications des agents de la Fonction publique.



Que veut la CGT pour la catégorie C ?



- Le 1er juillet 2012, plus d'un million de fonctionnaires ont vu leur indice changer du fait de la hausse du SMIC de 2%.

Le point d'indice (4,6303€ bruts mensuels) est gelé depuis le 1er juillet 2010, et il a perdu par rapport à l'inflation 13% depuis le 1er janvier 2000.

Le minimum Fonction publique, qui est égal au SMIC depuis la décennie 1990, est maintenant à l'indice majoré 308 (1426€ bruts).

Les trois premières échelles de la catégorie C, qui commencent toutes au SMIC, n'ont presque plus aucun déroulement de carrière.

A l'échelle 3 (adjoint de 2ème classe), les 17 premières années de carrière ne permettent qu'un gain de 7 points d'indice, soit l'équivalent de 32 euros.

A l'échelle 4 (adjoint de 1ère classe), les 14 premières années ne permettent de même qu'un gain de 7 points d'indice, soit 32 euros.

A l'échelle 5 (adjoint principal de 2ème classe), les 11 premières années ne permettent qu'un gain de 8 points d'indice soit l'équivalent de 37 euros.

Il n'en n'a pas toujours été ainsi puisqu'en 1983 l'entrée sans concours dans la Fonction publique se faisait à 1,15 SMIC, et l'entrée avec concours à 1,23 SMIC.

L'indice maximum la catégorie C, à l'échelle 6 (adjoint principal de 1ère classe), ne représente que 1,4 SMIC (1991€ bruts), si les agents atteignent l'échelon spécial malgré les restrictions d'accès, à l'indice majoré 430. Le 7ème échelon que tout le monde peut atteindre en déroulement de carrière, à l'indice majoré 416, est à 1,35 SMIC (1926€ bruts).

Ce niveau de salaire ne permet pas d'avoir une retraite décente pour une vie de travail.

Avec une retraite complète à 75%, un agent qui part au maximum de la catégorie, à l'échelon spécial de dernier grade (indice majoré 430) n'a que 1493€ soit 1,05 SMIC.

Au dernier échelon de l'échelle 5, à l'indice majoré 392, une retraite complète à 75% est à 1361€, soit 95% du SMIC.

Au dernier échelon de l'échelle 4, à l'indice majoré 369, une retraite complète à 75% est à 1281€, soit 90% du SMIC.

Cette politique, inacceptable pour les agents, qui bloque le point d'indice et accumule toujours un retard considérable par rapport à l'inflation, ne peut plus être poursuivie. Le gouvernement élu au printemps doit affirmer une rupture.

Pour changer de cap pour la catégorie C, la CGT propose d'abord des mesures d'urgence, ainsi que de refonder la grille indiciaire de la Fonction publique.

La CGT propose des mesures immédiates :

↪ Le gouvernement doit pour 2013 relever la valeur du point d'indice du niveau de l'inflation. Un plan pluriannuel doit permettre de rattraper les pertes de pouvoir d'achat sur l'inflation depuis le 1er janvier 2000.



↪ La CGT propose, dans l'attente d'une renégociation globale de la grille, de redonner immédiatement un peu d'ampleur aux carrières en attribuant 20 points d'indice jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie C (IM 430), 15 points jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie B (IM 562) et 10 points d'indice au-delà.

Ainsi le dernier échelon de la catégorie C passerait à l'indice majoré 450 et celui de la catégorie B à 577.

↪ Le dernier échelon de l'échelle 6, échelon maximum de la catégorie C, doit devenir un 8ème échelon à accès linéaire pour toute la catégorie C, administratifs comme techniques, et ne plus être un échelon spécial, à l'accès contingenté comme celui d'un grade.

↪ L'échelle 3 doit être supprimée. Elle a permis la généralisation de recrutements sans concours de personnels qualifiés. L'échelle 3 n'offre que 130€ d'augmentation possible en 30 ans de carrière, et culmine à 1,15 SMIC. Le recrutement en échelle 4 et 5 doit redevenir la norme, et un sas d'entrée doit permettre un recrutement sans concours, qui a sa place dans la Fonction publique, de personnels sans qualifications. De plus le nombre de grades, quatre, est trop important en catégorie C, ce qui ralentit ou bloque les évolutions de carrière.

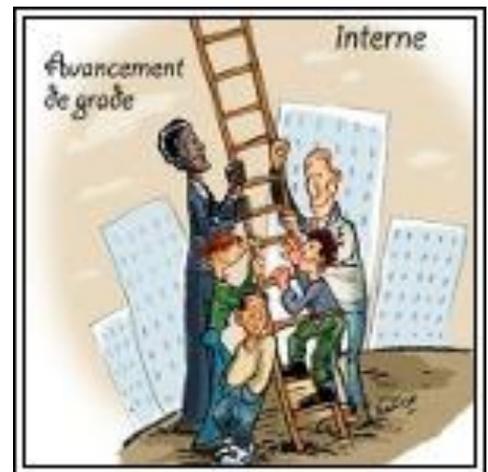
↪ Une véritable reconnaissance des qualifications exercées, par une amélioration des ratios de promotion et un accès plus ouvert à la catégorie B. Une carrière complète doit permettre à tous les agents d'accéder au dernier grade de la catégorie C en déroulement de carrière, la possibilité d'une carrière accélérée étant toujours ouverte, et de véritables débouchés en catégorie B garantis.

↪ Suppression immédiate de la PFR pour toutes les catégories.

↪ Salaire minimum mensuel à 1.700 euros bruts.

L'abandon de la journée de carence, réclamé par toutes les organisations syndicales, concerne toutes les catégories mais impacte particulièrement la catégorie C.

De même la catégorie C est particulièrement concernée par la reconnaissance pleine et entière de la pénibilité par un départ anticipé, avec une bonification d'un trimestre par an. L'ensemble des agents subissant des conditions de travail dont la prévention ne peut éliminer la pénibilité, qui réduit l'espérance de vie (travail de nuit, milieux fermés, dangerosité, produits dangereux, postures pénibles et charges lourdes,...), doivent pouvoir en bénéficier.





COMMUNIQUE

Conditions de vie au travail : Ouverture de la concertation

Mme La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a ouvert ce lundi 12 novembre la concertation sur « *l'amélioration durable des conditions de vie au travail des fonctionnaires* » et agents publics.

C'est assez paradoxal quand, dans le même temps, le Président de la république et son Premier ministre annoncent des mesures inquiétantes pour l'emploi public dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Inquiétantes, car nous savons bien que la modernisation de la Fonction Publique est sous tendue par la recherche d'économies qui déshumanisent les relations de travail, amènent à une perte de sens du travail et provoquent de grandes souffrances pour l'ensemble des agents.

La CGT Fonction Publique demande qu'en préalable, un bilan de l'accord qu'elle a signé en 2009 soit effectué et qu'une réunion soit dédiée à ce sujet. Nous nous sommes engagés par la signature de cet accord et aujourd'hui nous constatons que trop peu d'avancées concrètes ont eu lieu.

Mme La ministre a déclaré vouloir mener plusieurs discussions, la CGT reste en attente de ce bilan afin de commencer, sur des bases partagées, les discussions sur ces futurs chantiers.

Montreuil, le 19 novembre 2012



Monsieur Jean Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de varenne
75007 Paris

Paris le 15 novembre 2012

Objet : Abrogation du dispositif « journée de carence »

Monsieur le Premier Ministre,

Au moment de son instauration, toutes nos organisations syndicales ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction publique et en ont demandé le retrait.

Nos organisations syndicales réaffirment avec force que cette mesure pénalise les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. De plus, nous dénonçons l'effet de cette mesure, notamment sur la santé et la sécurité des agents. En effet, nous constatons déjà que des agents renoncent à utiliser leurs congés maladie en raison de cette « ponction » sur salaire.

En son temps, la journée de carence a été jugée par beaucoup, y compris au sein de la majorité présidentielle, comme injuste et inefficace et relevant davantage de la seule volonté de stigmatiser toujours plus les agents de la Fonction publique.

Aujourd'hui, les agents ne comprennent pas pourquoi cette disposition législative n'est pas abrogée.

Monsieur le Premier ministre, cette mesure met véritablement en cause la santé des agents dont vous avez la responsabilité.

C'est pour cela que nos organisations considèrent qu'il faut plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention, notamment dans le cadre des CHSCT

Nous nous sommes adressés en ce sens à la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique le 17 septembre dernier.

Nos organisations espèrent maintenant une réponse rapide de votre part et vous prient de bien vouloir croire, Monsieur le Premier Ministre, en leurs salutations respectueuses.

Pour les organisations syndicales
Bernadette Groison

25 novembre 2012

Lutter contre les violences faites aux femmes dans la vie, comme dans le travail !

Toutes et tous ensemble, le 25 novembre 2012, « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », rappelons qu'à la CGT aussi, nous luttons contre les violences sexistes et sexuelles au travail !

Dénonçons la réalité des violences que vivent les femmes au travail

Humiliations, blagues graveleuses, gestes obscènes, attouchements, remarques sur le physique, injures, propos à caractère sexiste et sexuel, revues ou images pornographiques, harcèlement sexuel, exhibition sexuelle, mains aux fesses, viol... Les chiffres (Insee) dont nous disposons datent de 2008 et indiquent que **4,7 % des viols et 25 % des agressions sexuelles, dont sont victimes les femmes se produisent au travail** ! Cette violence relève donc bien d'un phénomène social, tant elle est étendue, mais malheureusement encore trop peu dénoncée par les femmes qui, elles-même, ont du mal à se reconnaître comme victimes de violences. Souvent c'est un sentiment de honte et de culpabilité qui entraîne ce silence

La violence envers les femmes est intolérable et inacceptable, c'est la manifestation la plus aiguë des inégalités entre les femmes et les hommes

Les violences subies prennent différentes formes : psychologiques, physiques, verbales, économiques ou sexuelles. Les manifestations sont multiples : discriminations sexistes, violences physiques, harcèlements sexuels, sentiment d'insécurité, insultes, viols, prostitution, représentations dégradantes de l'image des femmes, mutilations génitales féminines, mariages forcés... Certaines femmes subissent plusieurs types de violences.

2,5 millions de femmes seraient victimes de violences conjugales en France soit 9,1 % de la population féminine française. Parmi elles, seules 9 % auraient porté plainte en 2011, et 18 % auraient obtenu un certificat médical. On estime aujourd'hui qu'en France, une femme décède tous les deux jours et demi, victime de violences conjugales.

Les violences ont des répercussions sur la santé mentale pour plus de 80 % des victimes : stress, angoisse, dépression, tentatives de suicides, symptômes post-traumatiques... Pour plus de la moitié des femmes, les violences ont des répercussions sur la santé physique, et pour 40 % d'entre-elles, à la fois sur leur santé physique et leur santé mentale.

La violence conjugale se rencontre dans toutes les classes sociales mais touche plus durement encore les femmes les plus fragiles, jeunes ou en situation de précarité économique (étude 2012 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales).

Une étude récente de l'Insee révèle l'ampleur des manifestations du sexisme :

- plus d'une femme sur sept a subi des insultes et dans plus de la moitié des cas, les injures utilisées sont à caractères sexistes ;
- les femmes sont fréquemment invectivées sur leurs manques de compétence. Les femmes ayant au moins un diplôme universitaire sont presque deux fois plus souvent victimes d'injures que les femmes sans diplôme ;
- plus d'une femme sur vingt a été menacée et, dans la moitié des cas, la menace a été utilisée comme une arme pour contraindre la femme à effectuer quelque chose ;
- plus d'une femme sur vingt a subi des gestes déplacés. Dans la majorité des cas, la victime connaît l'agresseur et ces gestes se produisent dans un quart des cas sur son lieu de travail ou d'étude !

Contrairement à une idée trop répandue, les violences faites aux femmes ne sont pas qu'un problème d'ordre privé.

Le monde du travail est aussi un lieu où les femmes sont exposées aux violences sexistes et sexuelles de certains hommes

Les violences sexuelles sur le lieu du travail sont une menace sur l'emploi et la carrière : refus d'embauche, détérioration des conditions de travail, notation bloquée, mutation, refus de promotion, mise au « placard », déqualification, licenciement, etc.

Ces violences au travail ont des conséquences importantes sur leur santé, leur travail et leur vie familiale : difficultés rencontrées avec leur mari ou compagnon, les enfants. Elles culpabilisent de ne plus être disponibles pour eux, de pleurer devant eux, de ne plus être attachées à la vie.

L'Association contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) déclare que 95 % des femmes qui subissent des violences psychologiques ont perdu leur emploi, par licenciement ou démission !

La première violence faite à de nombreuses femmes par les employeurs est financière : les femmes sont moins payées et plus précarisées, elles sont plus au chômage, alors même qu'elles ont un niveau de diplôme souvent supérieur et elles subissent du temps partiel imposé.

Les chiffres nous indiquent la gravité de la situation et des violences multiformes que subissent les femmes dans notre société. ***Mais ce phénomène social est loin d'être une fatalité ! La CGT porte l'idée qu'une société non sexiste et non violente est possible.***

Il faut la construire en agissant par la prévention des comportements sexistes et violents à tous les échelons de la société.

La CGT est engagée dans la lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes

L'accueil et l'accompagnement des victimes dans nos entreprises est essentiel.

Plusieurs lois récentes renforcent les moyens de combattre les discriminations, le sexisme et les violences faites aux femmes : il faut les faire appliquer dans l'entreprise et dans la société. Aller à l'information, se former, exiger des campagnes de prévention, solliciter la médecine du travail, et s'emparer de façon offensive des négociations annuelles obligatoires (NAO), des CHSCT, des négociations sur l'égalité professionnelle. **C'est là que le sort des femmes se joue réellement dans l'entreprise et rien ne se fera sans l'intervention des femmes, des hommes et des organisations de la CGT !**

Les principales lois ou accords

- loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations ;
- directive du 23 septembre 2002 (charge de la preuve, discrimination indirecte) et par l'ouverture de nouveaux droits (congé de maternité, harcèlements, etc.) ;
- accord national inter-professionnel du 1er mars 2004 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- loi du 30 décembre 2004 sur la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ;
- loi sur le harcèlement (moral et sexuel) ;
- loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux conséquences de ces dernières sur les enfants ;
- loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

Logement social

Oui à la mobilisation du 1 % Logement ; Non à sa spoliation !

lundi, 12 novembre 2012

La CGT approuve la volonté de « construire plus » et souscrit à un effort supplémentaire de construction de logements demandé à Action Logement.

Pour autant cela ne peut masquer le désengagement financier de l'État qui se traduirait, à terme, par une accessibilité au logement social de plus en plus problématique pour le plus grand nombre et par des loyers inabordables pour la majeure partie des ménages ; deux des caractéristiques qui sont celles de la crise du logement aujourd'hui.

L'accord conclu entre Action Logement et le gouvernement est à la fois un habile trompe l'œil et la lecture en creux d'une politique de désengagement financier de l'État qui perdure malgré le changement de gouvernement. La loi de finances 2013 pour le volet logement est en baisse de 400 Millions d'euros, et ne peut répondre à l'ambition de 150 000 logements sociaux nouveaux à construire par an.

A y regarder de près, la lettre d'engagement augmente le montant du prélèvement de l'État sur le « 1 % logement » et le prolonge avec pour menace, faute de ressources suffisantes, la disparition à terme pure et simple d'Action Logement au service des salarié-e-s pour l'accès et le maintien dans le logement.

Elle va également à l'encontre de l'objectif de mixité sociale en limitant les prêts à l'association Foncière Logement, rendant impossible toute opération dans le cadre de la rénovation urbaine. Elle favorise la marchandisation du logement social en permettant à Action Logement de vendre son parc pour dégager des ressources nouvelles d'investissement.

1 million de salarié-e-s bénéficiant des produits d'Action Logement en 2009, 660 000 en 2011 et au mieux 500 000 en 2013, voilà la réalité de la lettre d'engagement que la CGT n'a pas cautionnée, tout en proposant d'autres choix.

La CGT continuera à œuvrer au sein d'Action Logement et avec ses syndicats dans les entreprises et les territoires pour que l'accès et le maintien dans le logement soit un droit effectif pour l'ensemble des salarié-e-s ; pour que le salaire socialisé ne soit pas détourné de sa finalité initiale.

Pour la CGT, l'urgence demeure de donner vie à l'accord historique signé en 2012 par tous les acteurs sociaux, syndicats et patronat, afin de participer à la production de 100 000 logements par an à partir des besoins recensés dans les bassins d'emploi. Le retour à une relation de confiance, apaisée et respectueuse de chacune des parties passe par la prise en compte par le gouvernement d'un dialogue social réel et non l'accord sous la contrainte.

Montreuil, le 12 novembre 2012
